Commission canadienne de sûreté nucléaire

2015-2016

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Greg Rickford, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles

Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016
ISSN : 2292-3330
Numéro de catalogue : CC171-18/2015F-PDF

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Ressources naturelles, 2015.

Table des matières

Message du président 3

Section I. Survol des dépenses de l'organisation 5

Profil organisationnel 5

Contexte organisationnel 6

Raison d'être 6

Responsabilités 6

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes 8

Priorités organisationnelles 9

Analyse des risques 15

Dépenses prévues 16

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 18

Tendances des dépenses du ministère 19

Budget des dépenses, par crédit 20

Section II. Analyse des programmes par résultat stratégique 21

Résultat stratégique : 21

Programme 1.1 : Cycle du combustible nucléaire 21

Sous-programme 1.1.1 : Mines et usines de concentration d'uranium 23

Sous-programme 1.1.2 : Installations de traitement nucléaire 24

Sous-programme 1.1.3 : Installations de gestion des déchets nucléaires 26

Programme 1.2 : Réacteurs nucléaires 28

Sous-programme 1.2.1 : Centrales nucléaires 30

Sous-programme 1.2.2 : Réacteurs de recherche 31

Programme 1.3 : Substances nucléaires et équipement réglementé 33

Sous-programme 1.3.1 : Secteur médical 35

Sous-programme 1.3.2 : Secteur industriel 36

Sous-programme 1.3.3 : Secteur commercial 38

Sous-programme 1.3.4 : Secteur universitaire et de la recherche 39

Sous-programme 1.3.5 : Emballage et transport 41

Sous-programme 1.3.6 : Services de dosimétrie 42

Programme 1.4 : Non-prolifération nucléaire 43
Sous-programme 1.4.1 : Ententes nationales et internationales 45
Sous-programme 1.4.2 : Garanties 46
Sous-programme 1.4.3 : Import-export 48
Programme 1.5 : Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics 50
Sous-programme 1.5.1 : Cadre de réglementation 52
Sous-programme 1.5.2 : Données scientifiques et techniques 54
Sous-programme 1.5.3 : Recherche 55
Sous-programme 1.5.4 : Relations externes et mobilisation du public 57
Services internes 58

Section III. Renseignements supplémentaires 61
Énoncé prospectif des opérations 61
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 62
Dépenses fiscales et évaluations 63

Section IV. Coordonnées de l'organisation 65
Annexe : Définitions 67

Notes en fin d'ouvrage 70

Message du président

À titre de président de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), j'ai le plaisir de déposer le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016* de la CCSN.

Au cours de la dernière année, la CCSN a entrepris un vaste examen de son cadre de planification stratégique afin de tenir compte des changements importants ayant cours dans le secteur de l'industrie nucléaire. En tant que seul organisme de réglementation responsable de toutes les activités nucléaires au Canada, il est important que notre travail reflète et anticipe les besoins d'une industrie en évolution et que nous continuions à préserver la sécurité des Canadiens et l'environnement. Par conséquent, nous avons élaboré un nouveau plan stratégique qui énonce les priorités et objectifs organisationnels clés. Nous avons également modifié notre Architecture d'alignement des programmes pour qu'elle reflète plus clairement les aspects fondamentaux de notre travail réglementaire.

Cette année, la CCSN orientera son travail sur cinq priorités stratégiques. La première sera de continuer à assurer la surveillance réglementaire des installations nucléaires autorisées. La CCSN examinera les nouvelles demandes d'autorisation et tiendra des audiences publiques pour le renouvellement du permis de la centrale nucléaire de Bruce et la réfection de la centrale nucléaire de Darlington. De plus, la CCSN continuera d'assurer la gestion sûre des déchets ainsi que de poursuivre les travaux sur le dépôt de déchets radioactifs de faible et de moyenne activité dans des couches géologiques profondes. En outre, la CCSN poursuivra la réalisation des engagements découlant des leçons tirées de l'accident de Fukushima survenu au Japon en mars 2011.

La deuxième priorité consistera à appuyer une réglementation moderne du secteur nucléaire pour s'assurer que la CCSN adopte des pratiques réglementaires fondées sur la science, axées sur le risque et rigoureuses sur le plan technique qui tiennent compte des incertitudes scientifiques et des attentes en constante évolution.

Comme troisième priorité, la CCSN s'efforcera d'être un organisme de réglementation fiable, c'est-à-dire que la CCSN soit reconnue par le public et l'industrie comme un organisme de réglementation indépendant, ouvert et transparent et une source fiable de renseignements scientifiques, techniques et réglementaires. Dans le cadre de cette priorité, une de nos activités consistera à passer en revue les processus d'audiences publiques de la Commission, à examiner

les pratiques exemplaires d'autres tribunaux quasi judiciaires et à cerner les possibilités d'amélioration.

La quatrième priorité poussera la CCSN à accroître son influence mondiale dans le domaine nucléaire. Pour ce faire, la CCSN s'assurera d'accroître son expertise à titre d'organisme de réglementation de calibre mondial pour influencer les efforts mondiaux dans le domaine nucléaire afin de renforcer la sûreté, la sécurité et la non-prolifération nucléaires à l'échelle internationale. Nous tâcherons d'établir des objectifs clairs et un programme ciblé en quête d'avantages stratégiques à long terme pour le Canada et la CCSN. Nos efforts viseront à renforcer la sûreté nucléaire à l'échelle mondiale.

Enfin, la CCSN continuera de rendre la gestion plus efficace. La CCSN travaille – et continuera de travailler – à renforcer sa planification stratégique, à tirer profit de la technologie pour appuyer une stratégie d'informatique mobile et à intégrer davantage la planification opérationnelle et la planification interne. Dans tout ce qu'elle fait, la CCSN continuera d'explorer des possibilités d'efficience.

Au nom de la CCSN, je tiens à remercier le personnel, les titulaires de permis, les parties intéressées et le public de leur confiance et leur soutien dans nos efforts en vue de réglementer l'industrie nucléaire du Canada et de protéger les Canadiens. Soyez assurés que nous demeurerons fidèles à nos objectifs et que nous ne compromettrons jamais la sûreté.

Michael Binder

Président

Section I. Survol des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre : Greg Rickford

Administrateur général : Michael Binder

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles Canada[i]

Année de fondation : 2000

Principal fondement législatif : *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*[ii]

Contexte organisationnel

Raison d'être

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*). Elle a remplacé la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA), établie en 1946 en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*[iii] et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

Mission

Réglementer les activités nucléaires afin de préserver la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Mandat

En vertu de la *LSRN*, la CCSN :

- réglemente le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada pour préserver la santé et la sécurité et protéger l'environnement
- réglemente la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement et des renseignements réglementés
- met en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, notamment celles qui portent sur la non-prolifération des armes nucléaires et des dispositifs nucléaires explosifs
- informe le public, sur les plans scientifique, technique ou réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des conséquences, pour la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement, du développement, de la production, de la possession, du transport et de l'utilisation des substances nucléaires

Responsabilités

La CCSN est un organisme de réglementation indépendant et un tribunal administratif quasi judiciaire ayant compétence sur toutes les activités liées au nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada.

La protection de l'environnement constitue un élément clé de la mission et du mandat de la CCSN. À titre d'unique autorité responsable des projets nucléaires en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012[iv] (LCEE 2012), la CCSN mène des évaluations environnementales conformément à cette loi. Pour les projets nucléaires qui ne sont plus assujettis à une évaluation environnementale en vertu de la LCEE 2012, la LSRN continue

d'assurer la protection du public et de l'environnement au moyen d'évaluations environnementales effectuées en vertu de la LSRN. La CCSN est également responsable de la désignation des installations au titre de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*[v].

La CCSN est l'autorité canadienne désignée en ce qui a trait à la mise en œuvre des garanties nucléaires énoncées dans l'*Accord relatif aux garanties* entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre du *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*[vi]. Elle administre les dispositions de non-prolifération nucléaire contenues dans les accords bilatéraux de coopération nucléaire conclus par le gouvernement du Canada et ses partenaires commerciaux étrangers du secteur nucléaire, et ce, de concert avec des contrôles réglementaires sur l'exportation et l'importation de substances, d'équipement et de renseignements nucléaires.

La Commission compte au maximum sept commissaires permanents nommés par le gouverneur en conseil et est appuyée par ses employés dans l'ensemble du pays. Le président de la CCSN est commissaire permanent à temps plein de la Commission, alors que les autres commissaires peuvent être nommés à temps plein ou à temps partiel. Le gouverneur en conseil peut aussi nommer des commissaires temporaires, s'il y a lieu. Les commissaires sont choisis en fonction de leurs titres de compétences, et sont libres de toute affiliation politique ou gouvernementale, ou de groupes d'intérêt particuliers ou du secteur nucléaire.

La Commission est un tribunal administratif quasi judiciaire indépendant du gouvernement. Elle rend la plupart de ses décisions dans un cadre public, sur la foi de règles de procédure claires. Les parties intéressées et le public peuvent demander d'être entendus et d'intervenir durant la plupart des séances publiques de la Commission, diffusées en direct et organisées périodiquement dans les collectivités hôtes d'installations nucléaires importantes afin d'être le plus accessibles possible pour les résidents locaux.

La Commission explique ses décisions de façon détaillée, et celles-ci se fondent sur des renseignements qui peuvent inclure l'opinion publique comme les recommandations des experts de la CCSN. Les décisions, les transcriptions d'audience, les webdiffusions archivées, les modules de *CCSN en ligne* et d'autres documents sont affichés ou diffusés sur le site Web, la page Facebook et la chaîne YouTube de la CCSN.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes

Le diagramme suivant montre le résultat stratégique de la CCSN ainsi que le cadre complet de ses activités et sous-activités de programme à l'appui de ce résultat.

1. **Résultat stratégique :** Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et un public informé sur l'efficacité du régime de réglementation nucléaire du Canada.

    - 1.1 **Programme :** Cycle du combustible nucléaire
        - 1.1.1 **Sous-programme :** Mines et usines de concentration d'uranium
        - 1.1.2 **Sous-programme :** Installations de traitement nucléaire
        - 1.1.3 **Sous-programme :** Installations de gestion des déchets nucléaires
    - 1.2 **Programme :** Réacteurs nucléaires
        - 1.2.1 **Sous-programme :** Centrales nucléaires
        - 1.2.2 **Sous-programme :** Réacteurs de recherche
    - 1.3 **Programme :** Substances nucléaires et équipement réglementé
        - 1.3.1 **Sous-programme :** Secteur médical
        - 1.3.2 **Sous-programme :** Secteur industriel
        - 1.3.3 **Sous-programme :** Secteur commercial
        - 1.3.4 **Sous-programme :** Secteur universitaire et de la recherche
        - 1.3.5 **Sous-programme :** Emballage et transport
        - 1.3.6 **Sous-programme :** Services de dosimétrie
    - 1.4 **Programme :** Non-prolifération nucléaire
        - 1.4.1 **Sous-programme :** Accords nationaux et internationaux
        - 1.4.2 **Sous-programme :** Garanties
        - 1.4.3 **Sous-programme :** Import-export
    - 1.5 **Programme :** Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics
        - 1.5.1 **Sous-programme :** Cadre de réglementation
        - 1.5.2 **Sous-programme :** Données scientifiques et techniques
        - 1.5.3 **Sous-programme :** Recherche
        - 1.5.4 **Sous-programme :** Relations externes et mobilisation du public

    Services internes

Priorités organisationnelles

La CCSN exerce la surveillance réglementaire du secteur et des activités nucléaires au Canada.

À la suite d'un examen stratégique de l'organisation qui a duré un an, la CCSN a adopté un nouveau Cadre de planification stratégique et une nouvelle Architecture d'alignement des programmes (AAP) qui sera mise en œuvre en 2015-2016. Cette nouvelle architecture des programmes reflète plus clairement les aspects fondamentaux de notre travail réglementaire.

Voici les programmes qui composent la nouvelle AAP :

- Le programme du cycle du combustible nucléaire
- Le programme des réacteurs nucléaires
- Le programme des substances nucléaires et de l'équipement réglementé
- Le programme de non-prolifération nucléaire
- Le programme de renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics
- Services internes

En plus de l'architecture des programmes, et dans le cadre du plan stratégique, la CCSN mettra l'accent sur les cinq grandes priorités stratégiques pour veiller à la réussite des programmes ci-dessus. Les priorités pour cette période de planification sont :
(1) assurer la surveillance réglementaire de l'industrie nucléaire;
(2) une réglementation moderne du secteur nucléaire;
(3) un organisme de réglementation fiable;
(4) une influence mondiale dans le domaine nucléaire; et
(5) l'amélioration de l'efficacité de la gestion.

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Programmes
Assurer la surveillance réglementaire des activités d'autorisation, d'accréditation et d'homologation des installations et des activités nucléaires et assurer la conformité au régime de réglementation	En cours	Cycle du combustible nucléaire; Réacteurs nucléaires; Substances nucléaires et équipement réglementé; Non-prolifération nucléaire

[1] Les différents types de priorités sont définis comme suit : **engagement déjà établi** – établi au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **permanent** – établi au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **nouveau** – établi au cours de l'exercice visé dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) ou le Rapport ministériel sur le rendement (RMR). Dans le cas d'un autre type propre au ministère, des explications sont requises.

Description
Pourquoi s'agit-il d'une priorité? La CCSN réglemente toutes les installations et les activités nucléaires au Canada. Il est impératif que toutes les installations soient exploitées et que toutes les activités soient réalisées en toute sécurité et que des mesures adéquates soient prises pour préserver la sûreté, la santé et la sécurité de la population canadienne et pour protéger l'environnement. L'autorisation, l'accréditation et l'homologation de près de 2 000 titulaires de permis constituent un élément majeur des activités de base de la CCSN. Cette priorité vise à assurer que les activités autorisées demeurent sûres et sécuritaires. **Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?** • autoriser et surveiller les grandes installations et activités nucléaires existantes – renouvellement des permis des centrales nucléaires de Darlington (y compris sa réfection) et de Bruce • autoriser et surveiller la gestion sûre des déchets • poursuivre la réalisation des engagements pris au regard des leçons tirées de l'accident de Fukushima Daiichi

Priorité	Type[2]	Programmes
Réglementation moderne du secteur nucléaire : Veiller à ce que la CCSN adopte des pratiques réglementaires fondées sur la science, axées sur le risque et rigoureuses sur le plan technique qui tiennent compte des incertitudes scientifiques et des attentes en constante évolution	Nouveau	Cycle du combustible nucléaire; Réacteurs nucléaires; Substances nucléaires et équipement réglementé; Non-prolifération nucléaire; Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics

[2] Les différents types de priorités sont définis comme suit : **engagement déjà établi** – établi au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **permanent** – établi au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **nouveau** – établi au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Dans le cas d'un autre type propre au ministère, des explications sont requises.

Description
Pourquoi s'agit-il d'une priorité? La CCSN est un organisme à vocation scientifique qui rend des décisions fondées sur des preuves scientifiques. Comme toutes les organisations, la CCSN exécute son mandat dans un environnement en rapide évolution. Elle a l'obligation de continuellement examiner les changements pour déterminer s'ils auront des incidences notables sur la façon dont la CCSN réglemente les activités nucléaires. Des changements importants dans la technologie ou les principes scientifiques de base de l'énergie nucléaire peuvent avoir un impact sur notre approche réglementaire. Nous sommes également témoins de changements fondamentaux dans la façon dont les parties intéressées et le public perçoivent leur rôle dans le processus d'approbation réglementaire. La CCSN doit s'assurer de bien comprendre ces changements sociétaux et leur impact sur ses responsabilités en tant qu'organisme de réglementation moderne. La CCSN doit s'assurer d'avoir en place les outils et les processus nécessaires pour relever les défis qu'apporte le changement. La CCSN utilise depuis de nombreuses années une approche qui tient compte du risque pour l'autorisation des activités nucléaires nombreuses et variées de l'industrie. La CCSN doit assurer une compréhension commune et une application uniforme des approches « tenant compte du risque » dans toutes ses directions générales pour les activités d'autorisation et de conformité. Cette priorité vise à s'assurer que la CCSN maintienne un régime de réglementation qui tient compte des développements technologiques et scientifiques. **Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?** • renforcer la surveillance réglementaire en tenant compte des changements dans l'industrie, la société, la science et la technologie et en s'y adaptant • définir et mettre en œuvre des outils et des processus visant une utilisation accrue et continue de la science dans le processus décisionnel réglementaire • élaborer une compréhension commune et une approche uniforme de la « prise en compte du risque » dans les processus d'autorisation et de conformité

Priorité	Type[3]	Programmes
Organisme de réglementation fiable : Veiller à ce que la CCSN soit reconnue par le public et l'industrie comme un organisme de réglementation indépendant, ouvert et transparent et une source crédible de renseignements scientifiques, techniques et réglementaires	Nouveau	Cycle du combustible nucléaire; Réacteurs nucléaires; Substances nucléaires et équipement réglementé; Non-prolifération nucléaire; Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics

[3] Les différents types de priorités sont définis comme suit : **engagement déjà établi** – établi au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **permanent** – établi au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **nouveau** – établi au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Dans le cas d'un autre type propre au ministère, des explications sont requises.

Description
Pourquoi s'agit-il d'une priorité? La CCSN a pour mandat légal de diffuser de l'information objective sur les plans scientifique et technique. Pour ce faire, la CCSN doit amorcer un dialogue constructif fondé sur des données scientifiques en vue d'établir un climat de confiance et d'ouverture entre les parties intéressées et l'organisme de réglementation nucléaire et de s'assurer que le processus d'audiences publiques est transparent afin de joindre de nouveaux auditoires autres que les parties traditionnellement intéressées par la sûreté et la sciences nucléaires. Il est primordial que la CCSN consulte les groupes autochtones, le public et les collectivités vivant près d'installations nucléaires existantes ou futures, qu'elle leur fournisse l'information appropriée et qu'elle les aide à mieux comprendre comment la CCSN réglemente l'industrie nucléaire. La CCSN a un rôle important à jouer dans la fourniture d'information scientifique et technique objective. Il est important que la CCSN juge comment le public la perçoit, évalue l'efficacité de ses efforts de diffusion d'information scientifique et s'ajuste en conséquence. Cette priorité vise à s'assurer que la CCSN soit reconnue comme indépendante, ouverte et transparente, et en renforçant ses efforts de consultation, de communication et de relations externes, elle aidera les Canadiens à comprendre la sûreté et la science nucléaires. **Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?** • renforcer l'approche de la participation publique, qui tient compte des intérêts communautaires directs, afin de solliciter des commentaires à valeur ajoutée qui guident le processus décisionnel de la CCSN • prendre des mesures pour s'assurer que les communautés ont accès à l'information sur les installations et activités réglementées • établir un mécanisme pour l'évaluation continue des perceptions qu'ont les parties intéressées au sujet de la CCSN • faire de la CCSN une source d'information scientifique sur la sûreté nucléaire faisant autorité

Priorité	Type[4]	Programmes
Influence mondiale dans le domaine nucléaire : Veiller à ce que la CCSN exploite et influence les efforts mondiaux dans le domaine nucléaire qui profitent aux intérêts et aux activités du Canada, afin de renforcer la sûreté, la sécurité et la non-prolifération nucléaires à l'échelle internationale	Nouveau	Cycle du combustible nucléaire; Réacteurs nucléaires; Substances nucléaires et équipement réglementé; Non-prolifération nucléaire

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

La sûreté du secteur nucléaire est une question de portée mondiale et dans ce contexte, la CCSN doit établir des partenariats avec les organismes de réglementation internationaux, les gouvernements, l'industrie et le public pour faire avancer les dossiers de sûreté et de sécurité nucléaires qui revêtent un intérêt particulier pour le Canada.

Cette priorité vise à exploiter l'expertise de la CCSN en tant qu'organisme de réglementation de calibre mondial afin d'influencer les efforts mondiaux en matière de réglementation nucléaire pour appuyer les intérêts canadiens.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- élaborer des objectifs clairs et un programme ciblé sur les avantages stratégiques à long terme pour le Canada et la CCSN liés aux questions de réglementation nucléaire touchant la sûreté et la sécurité
- élaborer un cadre amélioré pour une sûreté nucléaire mondiale renforcée grâce au soutien qu'apportent le Canada et la CCSN aux examens internationaux par les pairs

[4] Les différents types de priorités sont définis comme suit : **engagement déjà établi** – établi au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **permanent** – établi au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **nouveau** – établi au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Dans le cas d'un autre type propre au ministère, des explications sont requises.

Priorité	Type[5]	Programmes
Améliorer l'efficacité de la gestion : Veiller à ce que la CCSN soit une organisation dynamique et souple avec du personnel hautement qualifié, qui se sert de pratiques et d'outils de gestion modernes et qui s'adapte à une industrie et à une main-d'œuvre en constante évolution	Nouveau	Cycle du combustible nucléaire; Réacteurs nucléaires; Substances nucléaires et équipement réglementé; Non-prolifération nucléaire; Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics; Programme des services internes

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Le Parlement et les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fédéral soit bien administré grâce à une gestion prudente et efficiente des ressources et des fonds publics. Dans ce contexte, le gouvernement du Canada met les ministères et les organismes au défi de trouver des moyens de réaliser des économies dans les programmes, les processus et les outils pour améliorer l'efficacité globale des opérations gouvernementales. De plus, compte tenu des changements qui se produisent dans le secteur nucléaire – comme la fermeture de grandes installations nucléaires et les reports dans le démarrage de nouveaux grands projets – la CCSN doit s'adapter aux incidences sur son régime de recouvrement des coûts et les gérer.

La CCSN doit maintenir un niveau élevé d'efficacité tout en conciliant les réalités d'un environnement de travail en évolution. La CCSN doit créer un environnement de travail flexible et efficace qui ne compromet pas la sûreté et maintenir un degré élevé d'engagement chez son personnel. Les plans de la CCSN se concentreront sur l'adoption de pratiques et d'outils technologiques modernes pour s'assurer qu'elle demeure souple et conserve sa capacité de s'adapter aux défis et aux possibilités que présente la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

Cette priorité vise à accroître la capacité de la CCSN à répondre efficacement aux exigences réglementaires du secteur et à continuer d'améliorer la gestion de ses ressources humaines, financières et technologiques et de ses activités.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- mettre en œuvre une planification stratégique plus rigoureuse de la main-d'œuvre en analysant les besoins de la CCSN
- tirer profit de la technologie grâce à l'élaboration d'une stratégie d'informatique mobile et à une utilisation accrue du portail électronique de la CCSN
- assurer à la CCSN un leadership à l'égard des engagements pertinents du gouvernement du

[5] Les différents types de priorités sont définis comme suit : **engagement déjà établi** – établi au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **permanent** – établi au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **nouveau** – établi au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Dans le cas d'un autre type propre au ministère, des explications sont requises.

Canada pour la réforme de la réglementation

- entreprendre un examen des systèmes financiers de la CCSN pour appuyer la stratégie du gouvernement du Canada relativement à l'initiative de Transformation de la gestion financière
- consolider la planification stratégique pour y incorporer, entre autres, le Profil des risques d'entreprise, les analyses de l'environnement, et intégrer davantage la planification opérationnelle et la planification interne

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
Environnement réglementaire en évolution	Planification stratégique	Services internes

La CCSN évolue dans un environnement dynamique qui est hautement influencé par les changements du secteur et l'économie mondiale. La CCSN continue de rajuster ses plans dans le but de s'adapter adéquatement à l'évolution du secteur nucléaire. Ces événements comprennent notamment :

(1) la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2 de Bécancour, au Québec, annoncée le 28 décembre 2012;

(2) les retards accusés dans l'exécution de nouveaux projets de mines d'uranium; et

(3) l'annonce, par le gouvernement de l'Ontario, le 10 octobre 2013, de ne pas investir, dans un avenir rapproché dans de nouveaux réacteurs de production d'électricité d'origine nucléaire à la centrale nucléaire Darlington. Le processus d'autorisation concernant le dépôt dans des couches géologiques profondes proposé par Ontario Power Generation (OPG) pour des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité est tributaire de l'évaluation environnementale actuellement en cours menée par une Commission d'examen conjoint (CEC) et de la décision du ministre de l'Environnement.

En réponse aux changements dans les activités du secteur, la CCSN a pris part, en 2014-2015, à un exercice approfondi d'élaboration d'un cadre des risques d'entreprise et de planification stratégique afin de lui permettre de maintenir un fonctionnement efficace tout en exerçant la surveillance réglementaire du secteur nucléaire au Canada. La CCSN est déterminée à assurer la sûreté et la sécurité de toutes les installations et activités nucléaires canadiennes, à surveiller les processus nucléaires utilisés uniquement à des fins pacifiques et à renforcer la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues – en dollars)

2015-2016 Budget principal des dépenses	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
133 179 745 $	141 533 432 $	143 098 835 $	143 375 297 $

Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
791	791	781

Tableau sommaire de la planification budgétaire pour les résultats et les programmes stratégiques (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	2012-2013 Dépenses	2013-2014 Dépenses	2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Budget principal des dépenses	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
Résultat stratégique 1 : Des installations nucléaires et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et un public informé sur l'efficacité du régime de réglementation nucléaire du Canada							
Cycle du combustible nucléaire				11 523 104	12 245 890	12 381 333	12 405 253
Réacteurs nucléaires				38 370 191	40 776 958	41 227 964	41 307 614
Substances nucléaires et équipement réglementé				11 891 601	12 637 501	12 777 275	12 801 961

Non-prolifération nucléaire				6 299 582	6 694 722	6 768 768	6 781 845
Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics				26 283 818	27 932 468	28 241 410	28 295 972
Résultat stratégique Total partiel				94 368 296	100 287 539	101 396 750	101 592 645
Services internes Total partiel				38 811 449	41 245 893	41 702 085	41 782 652
Total				133 179 745	141 533 432	143 098 835	143 375 297
Programme du cadre de réglementation	29 683 036	27 536 138	28 788 084				
Programme de délivrance de permis et d'accréditation	25 303 827	24 072 978	19 359 475				
Programme de conformité	41 778 894	48 652 198	49 012 340				
Résultat stratégique Total partiel	96 765 757	100 261 314	97 159 899				
Services internes Total partiel	42 933 397	45 355 707	41 316 481				
Total	139 699 154	145 617 021	138 476 380				

La diminution des dépenses en 2014-2015 par rapport à 2013-2014 est attribuable au rajustement unique des prestations des employés du gouvernement fédéral pour permettre le paiement en 2013-2014 des indemnités de départ accumulées et à une réduction des activités de surveillance réglementaire en raison de la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2 d'Hydro-Québec en décembre 2012.

Les plans de dépenses globales de la CCSN n'indiquent aucun changement important aux besoins en ressources pendant la période de 2014-2015 à 2017-2018. L'augmentation marginale des dépenses prévues s'explique principalement par des rajustements au coût de la vie, y compris les salaires et les traitements.

L'écart entre le Budget principal des dépenses 2015-2016 (133 179 745 $) et les dépenses prévues pour 2015-2016 (141 533 432 $) et les années futures (143 098 835 $ pour 2016-2017 et 143 375 297 pour 2017-2018) est principalement imputable aux cotisations obligatoires au régime d'avantages sociaux liées aux dépenses du personnel recouvrées par les droits payés par les demandeurs et les titulaires de permis, bien que ces droits ne soient pas actuellement inclus dans le Budget principal des dépenses.

Les dépenses prévues se stabilisent entre 2016-2017 et 2017-2018 en raison des réductions attendues dans les exigences réglementaires du secteur nucléaire qui seront partiellement compensées par des augmentations du coût de la vie.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental[vii] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	2015-2016 Dépenses prévues
1. Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés uniquement qu'à des fins pacifiques et un public informé sur l'efficacité du régime de réglementation nucléaire du Canada	1.1. Cycle du combustible nucléaire	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	12 245 890
	1.2. Réacteurs nucléaires	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	40 776 958
	1.3. Substances nucléaires et équipement réglementé	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	12 637 501
	1.4. Non-prolifération nucléaire	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	6 694 722
	1.5. Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	27 932 468

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Dépenses totales prévues
Affaires économiques	0
Affaires sociales	100 287 539
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	0

Tendances des dépenses du ministère

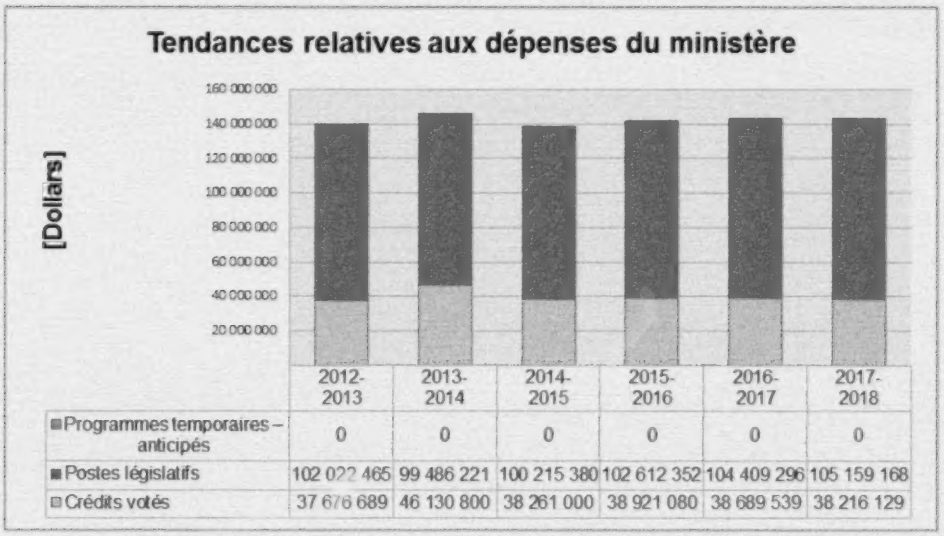

Autorisation législative

L'autorisation législative de dépenser de la CCSN comprend les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). La LSRN permet à la CCSN de dépenser les droits perçus dans la réalisation d'une portion de ses activités de surveillance réglementaire.

L'autorisation législative de dépenser de la CCSN a diminué en 2013-2014 et 2014-2015 en raison d'une réduction des activités de surveillance réglementaire en lien avec la fermeture en décembre 2012 de la centrale nucléaire Gentilly-2 d'Hydro-Québec. Même si la fermeture a eu des incidences matérielles sur l'autorisation législative de dépenser de la CCSN, les dépenses

prévues de la CCSN pour 2014-2015 à 2017-2018 découlant de son autorisation législative augmentent légèrement en raison des hausses prévues du coût de la vie, y compris les salaires. Les dépenses prévues se stabilisent entre 2016-2017 et 2017-2018 en raison d'une légère contraction attendue dans le secteur nucléaire entraînant une diminution potentielle des exigences réglementaires, qui seront partiellement compensées par des augmentations du coût de la vie pendant ces exercices.

Autorisation votée

La diminution des autorisations votées de la CCSN entre 2013-2014 et 2014-2015 est attribuable au rajustement unique des prestations des employés du gouvernement fédéral afin de permettre le paiement en 2013-2014 des indemnités de départ accumulées. L'augmentation des autorisations votées entre 2014-2015 et 2015-2016 s'explique principalement par un rajustement qui reflète la fin des remboursements de prêt de la Réserve de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor pour des investissements faits dans l'infrastructure des installations et la technologie de l'information de la CCSN. La diminution des autorisations votées de 2015-2016 à 2017-2018 est imputable à la fin du financement reçu pour appuyer l'Initiative du guichet unique pangouvernementale, annoncée dans le Budget 2013, qui vise à simplifier la réglementation sur les importations et les processus douaniers applicables aux échanges commerciaux.

Programmes temporisés

La CCSN n'a pas de financement de programme temporisé pour le moment.

Budget des dépenses, par crédit

Pour obtenir de l'information sur les crédits organisationnels de la CCSN, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2015-2016[viii] disponible sur le site Web du Conseil du Trésor du Canada.

Section II. Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique :

Des installations nucléaires et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et un public informé sur l'efficacité du régime de réglementation nucléaire du Canada.

À l'appui de ce résultat stratégique, la CCSN a cinq programmes : programme du cycle du combustible nucléaire, programme des réacteurs nucléaires, programme des substances nucléaires et de l'équipement réglementé, programme de non-prolifération nucléaire et programme de renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics.
La section suivante décrit les programmes de la CCSN, les résultats attendus et les indicateurs de rendement. Cette section présente aussi les ressources financières et humaines qui seront consacrées à chaque programme et explique les points saillants de la planification.

Programme 1.1 : Cycle du combustible nucléaire

Description

Ce programme réglemente les installations associées au cycle du combustible nucléaire (installations de traitement nucléaire, installations de gestion des déchets nucléaires et mines et usines de concentration d'uranium) dans le but de préserver la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Ce programme réglemente toutes les étapes du cycle de vie des installations, de la préparation de l'emplacement à la construction, à l'exploitation et au déclassement (ou la gestion à long terme dans le cas de certaines installations de gestion des déchets nucléaires). Les activités d'autorisation et de contrôle de la conformité rattachées à ce programme sont toutes gérées au moyen d'une approche axée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'installation. Les résultats des activités de réglementation du présent programme sont régulièrement communiqués au public. Un système de gestion encadre le programme, qui se fonde sur des principes fondamentaux de sûreté dans une optique d'amélioration continue.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Budget principal des dépenses	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
11 523 104	12 245 890	12 381 333	12 405 253

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
74	74	74

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
La réglementation des installations de traitement nucléaire, des installations de gestion des déchets nucléaires et des mines et usines de concentration d'uranium préserve la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement	Nombre d'expositions aux rayonnements au-delà des limites de dose admissibles pour les travailleurs du secteur nucléaire et les membres du public	0	Annuellement
	Nombre de rejets radiologiques dans l'environnement supérieurs aux limites réglementaires	0	Annuellement

Points saillants de la planification

- Exécuter les activités d'autorisation et de conformité de base et fondées sur le risque pour les mines d'uranium, les installations de traitement et les établissements de recherche
- Assurer que la CCSN a une définition claire et uniforme de la prise en compte du risque
- Effectuer une évaluation des écarts entre l'approche proposée fondée sur le risque pour la délivrance de permis et les activités de conformité
- Renseigner et informer l'industrie et le public sur les résultats et les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la sécurité du public et des travailleurs

Sous-programme 1.1.1 : Mines et usines de concentration d'uranium

Description

Ce sous-programme réglemente toutes les étapes du cycle de vie des mines et usines de concentration d'uranium au Canada (de la préparation de l'emplacement, à la construction et à l'exploitation, jusqu'au déclassement). Le processus d'autorisation emprunte les étapes décrites dans le *Règlement sur les mines et les usines de concentration d'uranium*. À chaque étape du processus d'autorisation, la CCSN détermine si le demandeur de permis est compétent et s'il a pris les mesures voulues pour préserver la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protéger l'environnement. Des activités de vérification de la conformité sont menées aux mines et usines de concentration d'uranium en exploitation et déclassées. Ces activités incluent l'inspection des installations, l'examen des rapports produits par les titulaires de permis et l'analyse des données relatives à l'environnement, aux rayonnements et à la santé et la sécurité classiques.

Les parties intéressées visées par ce sous-programme sont surtout des titulaires de permis d'exploitation de mines et d'usines de concentration d'uranium. À l'heure actuelle, les mines et les usines de concentration d'uranium en activité sont principalement situées en Saskatchewan, étant donné la composition géologique du territoire de la province.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
4 653 113	4 704 578	4 713 667

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
29	29	29

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
La réglementation des mines et des usines de concentration d'uranium préserve la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement	Pourcentage des installations de mines et d'usines d'uranium ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Exécuter les activités d'autorisation et de conformité de base et fondées sur le risque pour les installations des mines d'uranium
- Planification des travaux pour le projet de remise en état du site minier Gunnar
- Planification des travaux de remise en état de la mine Lorado
- La CCSN fournira une expertise technique dans le processus d'évaluation environnementale mené par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions pour le projet Kiggavik – une proposition de mine et d'usine de concentration d'uranium qui seraient situées dans la région Kivalliq du Nunavut

Sous-programme 1.1.2 : Installations de traitement nucléaire

Description

Ce sous-programme réglemente toutes les étapes du traitement nucléaire au Canada (de la préparation de l'emplacement, à la construction et à l'exploitation, jusqu'au déclassement). Les installations de traitement nucléaire traitent des matières nucléaires qui s'inscrivent dans le cycle du combustible nucléaire ou servent à d'autres fins industrielles ou médicales.
Le processus d'autorisation emprunte les étapes énoncées dans le *Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I*. À chaque étape du processus d'autorisation, la CCSN détermine si le demandeur de permis est compétent et s'il a pris les mesures voulues pour préserver la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protéger l'environnement. Des activités de vérification de la conformité sont menées aux installations de traitement nucléaire en exploitation et déclassées. Ces activités incluent l'inspection des installations, l'examen des rapports produits par les titulaires de permis et l'analyse des données relatives à l'environnement, aux rayonnements et à la santé et la sécurité classiques.

Les parties intéressées visées par ce sous-programme sont surtout des titulaires de permis d'exploitation de raffineries d'uranium, d'installations de conversion de l'uranium, d'installations de fabrication de combustible nucléaire, d'installations de fabrication de sources lumineuses au tritium et d'installations de traitement des radio-isotopes médicaux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
2 423 106	2 449 907	2 454 640

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
15	15	15

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
La réglementation des installations de traitement nucléaire préserve la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement	Pourcentage des installations de traitement nucléaire qui reçoivent une cote satisfaisante ou supérieure	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Exécuter les activités d'autorisation et de conformité de base et fondées sur le risque pour les installations de traitement et les établissements de recherche
- Élaborer une position sur la remise en état et le déclassement sur place
- Renouveler le permis de l'installation de conversion de Port Hope (Cameco)
- Assurer une surveillance réglementaire du renouvellement du permis de l'installation de traitement de Nordion, à Kanata (Ontario)

Sous-programme 1.1.3 : Installations de gestion des déchets nucléaires

Description

Ce sous-programme réglemente toutes les étapes du cycle de vie des installations de gestion des déchets nucléaires au Canada qui traitent, stockent ou évacuent les déchets nucléaires (de la préparation de l'emplacement, à la construction et à l'exploitation, jusqu'au déclassement et au stockage à long terme). Les déchets nucléaires consistent en toute matière (liquide, gazeuse ou solide) qui contient une substance nucléaire radioactive (au sens de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*) et que le propriétaire qualifie de déchet (conformément à la Politique d'application de la réglementation P-290 de la CCSN, *Gestion des déchets radioactifs*). La gestion des déchets nucléaires est réglementée par les lois, politiques et organismes responsables mis en place pour en régir la gestion au Canada, et décrite dans la *Politique-cadre en matière de déchets radioactifs* du gouvernement du Canada.

À chaque étape du processus d'autorisation, la CCSN détermine si le demandeur de permis est compétent et s'il a pris les mesures voulues pour préserver la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protéger l'environnement. Des activités de vérification de la conformité sont menées aux installations de gestion des déchets nucléaires en exploitation et déclassées. Ces activités incluent l'inspection des installations, l'examen des rapports produits par les titulaires de permis et l'analyse des données relatives à l'environnement, aux rayonnements et à la santé et la sécurité classiques.

Les parties intéressées visées par ce sous-programme sont surtout des titulaires de permis d'installations de gestion des déchets nucléaires, lesquelles sont réparties en catégories selon le type de déchets gérés (déchets radioactifs de faible, de moyenne ou de haute activité).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
5 169 671	5 226 848	5 236 946

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
30	30	30

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
La réglementation des installations de gestion des déchets nucléaires préserve la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement	Pourcentage des installations de gestion des déchets nucléaires ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Dépôt dans des couches géologiques profondes – Mise en œuvre du permis selon les recommandations de la Commission d'examen conjoint et l'approbation du ministre
- Initiative de la région de Port Hope – Début des activités de construction et de remise en état
- Autres travaux d'élaboration menant à la rédaction éventuelle du nouveau *Règlement sur les déchets nucléaires*
- Installation de gestion des déchets à long terme – Processus de gestion adaptative progressive de la Société de gestion des déchets nucléaires pour le combustible nucléaire usé
- Restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée – surveillance des Laboratoires Nucléaires Canadiens limitée (LNC)

Programme 1.2 : Réacteurs nucléaires

Description

Ce programme réglemente les installations associées à l'énergie nucléaire (centrales nucléaires et réacteurs de recherche) dans le but de préserver la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Ce programme réglemente toutes les étapes du cycle de vie des réacteurs nucléaires (centrales nucléaires et réacteurs de recherche), de la préparation de l'emplacement, à la construction et à l'exploitation, jusqu'au déclassement de l'installation et à l'abandon du site une fois les activités terminées. Les activités d'autorisation et de vérification de la conformité qui s'inscrivent dans ce programme sont toutes gérées au moyen d'une approche axée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'installation. Les résultats des activités de réglementation de ce programme sont régulièrement communiqués au public. Un système de gestion encadre le programme, qui s'appuie sur des principes fondamentaux de sûreté dans une optique d'amélioration continue.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Budget principal des dépenses	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
38 370 191	40 776 958	41 227 964	41 307 614

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
248	248	242

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
La réglementation des réacteurs nucléaires de puissance et des réacteurs de recherche préserve la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement	Nombre d'expositions aux rayonnements dans les limites de dose admissibles pour les travailleurs du secteur nucléaire et les membres du public	0	Annuellement
	Nombre de rejets radiologiques dans l'environnement supérieurs aux limites réglementaires	0	Annuellement

Points saillants de la planification

- Examiner les changements dans les attentes sociétales qui pourraient avoir une incidence sur les objectifs de sûreté et les règlements de la CCSN :
  - défense en profondeur associée aux installations et aux activités afin d'optimiser les mesures de prévention et d'atténuation des accidents
  - examiner les évaluations environnementales en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* pour s'assurer que les facteurs environnementaux font partie intégrante du processus et de la surveillance réglementaires
- Examiner l'efficacité et l'efficience du programme de vérification de la conformité pour s'assurer qu'il est axé sur le rendement
- Examiner, adapter et mettre à jour les efforts de conformité pour veiller à ce qu'ils soient proportionnés à l'exposition au risque et appliqués à toutes les activités et installations

Sous-programme 1.2.1 : Centrales nucléaires

Description

Ce sous-programme réglemente toutes les étapes du cycle de vie des centrales nucléaires au Canada (de la préparation de l'emplacement, à la construction et à l'exploitation, jusqu'au déclassement et à l'abandon du site, une fois les activités terminées). Les centrales nucléaires génèrent de l'électricité destinée à la consommation publique et industrielle. Le processus de délivrance de permis de la CCSN pour les centrales nucléaires est exhaustif et couvre 14 domaines différents appelés « Domaines de sûreté et de réglementation », tels que la conception, l'analyse de la sûreté, la radioprotection, la préparation aux urgences, la protection de l'environnement et l'aptitude fonctionnelle de l'équipement. La CCSN évalue les demandes de permis pour veiller à ce que les mesures de sûreté soient fiables sur les plans technique et scientifique, à ce que toutes les exigences soient respectées et à ce que des systèmes de sûreté appropriés soient en place pour protéger la population et l'environnement. Après la délivrance d'un permis, la CCSN évalue rigoureusement la conformité. En plus de disposer d'une équipe d'inspecteurs sur le site, le personnel spécialisé de la CCSN visite régulièrement les installations pour vérifier si les opérateurs se conforment aux exigences réglementaires et aux conditions du permis.

Les parties intéressées visées par ce sous-programme sont surtout des titulaires de permis d'exploitation de centrales nucléaires : Bruce Power, Ontario Power Generation, Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
34 227 439	34 606 005	34 672 862

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
207	207	207

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
La réglementation des centrales nucléaires préserve la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement	Pourcentage des centrales nucléaires ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Exécuter les activités d'autorisation et de conformité de base fondées sur le risque pour les centrales nucléaires
- Mettre en œuvre les bilans périodiques de sûreté (BPS) et terminer le document REGDOC sur le processus de BPS ainsi que le guide de présentation d'une demande de permis connexe
- Exercer une surveillance réglementaire :
  - du renouvellement de permis de Darlington
  - de la réfection de Darlington – approbation du Plan intégré d'amélioration
  - du renouvellement de permis de Bruce Power
  - de la stratégie de réglementation de Gentilly-2 pour le stockage sûr et le déclassement
  - de l'exercice d'urgence *Intrepid* de Point Lepreau – surveillance réglementaire
- Appuyer la tenue d'examens par les pairs :
  - équipe d'examen de la sûreté de l'exploitation (OSART) – missions des centrales nucléaires canadiennes (Bruce 2015, Ontario Power Generation 2016)
  - tenue de l'examen du Service consultatif international sur la protection physique en 2015

Sous-programme 1.2.2 : Réacteurs de recherche

Description

Ce sous-programme réglemente toutes les étapes du cycle de vie des réacteurs de recherche au Canada (de la préparation de l'emplacement, à la construction et à l'exploitation, jusqu'au déclassement et à l'abandon du site, une fois les activités terminées). Les réacteurs de recherche permettent de produire des travaux de recherche scientifique, réalisent des essais non destructifs et génèrent des substances radioactives à des fins médicales, industrielles et scientifiques.

Le processus de délivrance de permis de la CCSN pour les réacteurs de recherche est exhaustif et couvre 14 domaines différents appelés « Domaines de sûreté et de réglementation », tels que la radioprotection, la préparation aux urgences, la protection de l'environnement et l'aptitude fonctionnelle de l'équipement. La CCSN évalue les demandes de permis pour veiller à ce que les mesures de sûreté et de réglementation soient fiables sur les plans technique et scientifique, à ce que toutes les exigences soient respectées et à ce que des systèmes de sûreté appropriés soient en place pour protéger la population et l'environnement. Après la délivrance d'un permis, la CCSN évalue rigoureusement la conformité. En plus de disposer d'une équipe d'inspecteurs sur le site, le personnel spécialisé de la CCSN visite régulièrement les installations pour vérifier si les opérateurs se conforment aux exigences réglementaires et aux conditions du permis.

Les parties intéressées visées par ce sous-programme sont surtout des titulaires de permis d'exploitation de réacteurs de recherche : réacteur NRU de Chalk River, réacteur nucléaire de McMaster et réacteurs SLOWPOKE.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
6 549 519	6 621 959	6 634 752

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
41	41	35

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
La réglementation des réacteurs de recherche préserve la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement	Pourcentage des installations de réacteurs de recherche ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée – surveillance réglementaire des Laboratoires Nucléaires Canadiens limitée (LNC)
- Surveillance réglementaire en vue du renouvellement de permis des Laboratoires de Chalk River des LNC (anciennement EACL), y compris le réacteur NRU

Programme 1.3 : Substances nucléaires et équipement réglementé

Description

Ce programme fournit aux Canadiens l'assurance que les substances nucléaires et l'équipement réglementé sont réglementés afin de préserver la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La CCSN délivre des certificats pour la conception d'appareils à rayonnement et d'équipement réglementé afin d'assurer leur utilisation sécuritaire, et délivre des permis pour la manutention et l'utilisation sécuritaires des substances nucléaires, des appareils à rayonnement et de l'équipement réglementé. De plus, elle accrédite certains responsables de la radioprotection ainsi que les opérateurs d'équipement de gammagraphie, qui doivent être autorisés à utiliser de tels appareils. La CCSN surveille les activités réglementées pour assurer la sécurité des travailleurs et du grand public, et pour protéger l'environnement. Les permis délivrés sont classés selon divers types d'utilisation, en fonction du genre d'activité autorisée, des substances nucléaires et de l'équipement réglementé utilisés, ainsi que des risques associés à ces types d'utilisation. Les activités réglementées pour lesquelles des certificats et des permis sont délivrés se rapportent à quatre groupes distincts : médical, industriel, commercial et universitaire et recherche. Chacun de ces groupes manipule et utilise un amalgame de substances nucléaires et d'équipement réglementé dans le cadre de son travail. La CCSN réalise des activités de vérification dans le but de surveiller la sûreté et la conformité aux exigences réglementaires.

Les activités d'autorisation et de vérification de la conformité associées à ce programme sont toutes gérées à l'aide d'une approche axée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'activité réglementée. Les résultats des activités de réglementation associées à ce programme sont régulièrement communiqués au public et à d'autres parties intéressées. Un système de gestion encadre le programme, qui s'appuie sur des principes fondamentaux de sûreté dans l'optique d'une amélioration continue.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Budget principal des dépenses	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
11 891 601	12 637 501	12 777 275	12 801 961

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
77	77	77

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
La réglementation des substances nucléaires et de l'équipement réglementé préserve la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement	Nombre d'expositions aux rayonnements au-delà des limites de dose admissibles pour les travailleurs du secteur nucléaire et les membres du public	0	Annuellement
	Nombre de rejets radiologiques dans l'environnement supérieurs aux limites réglementaires	0	Annuellement

Points saillants de la planification

- Exécuter les activités d'homologation et de conformité de base et fondées sur le risque pour les titulaires de permis de substances nucléaires et d'équipement réglementé
- Accréditer les opérateurs d'appareils d'exposition en tenant compte de la nouvelle norme PCP-09 de l'Association canadienne de normalisation
- Mettre en œuvre la trousse d'inspection mobile utilisée par les inspecteurs de la CCSN
- Mettre en œuvre la stratégie visant les jauges portatives pour favoriser leur utilisation sécuritaire et améliorer la conformité aux exigences de la CCSN
- Renforcer le contrôle réglementaire des inventaires de sources radioactives qui ne sont plus

utilisées et issues des sources historiques
- Mettre en œuvre des garanties financières pour les appareils utilisés en radiographie, les jauges portatives et les jauges fixes afin d'éliminer la responsabilité de la Couronne

Sous-programme 1.3.1 : Secteur médical

Description

Ce sous-programme réglemente la production, la possession et l'utilisation, dans le secteur médical, de substances nucléaires, d'appareils à rayonnement et d'autre équipement réglementé au Canada.

Le secteur médical utilise des substances et de l'énergie nucléaires à des fins diagnostiques et thérapeutiques. Les utilisations médicales faisant appel à des produits radiopharmaceutiques sont conçues pour cibler des tissus et des organes particuliers, et permettent ainsi d'administrer une substance nucléaire à des parties précises du corps. Les produits radiopharmaceutiques sont largement utilisés pour diagnostiquer des maladies du cœur et le cancer. L'énergie nucléaire produite par les substances nucléaires et les accélérateurs de particules servent en radiothérapie à traiter divers types de cancer et d'autres maladies.

Des permis et certificats sont délivrés afin d'assurer la manutention et l'utilisation sécuritaires des substances nucléaires, des appareils à rayonnement et d'autre équipement réglementé dans ce domaine. Des activités de vérification sont réalisées pour surveiller la sûreté et la conformité aux exigences réglementaires.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
2 887 227	2 919 161	2 924 800

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
17	17	17

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
La réglementation des substances nucléaires et de l'équipement réglementé utilisés dans le secteur médical préserve la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement	Pourcentage d'installations du secteur médical ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Exécuter les activités d'autorisation, d'accréditation, d'homologation et de conformité de base et fondées sur le risque pour le secteur médical
- Consolider divers types d'activités réglementées en un seul permis
- Assurer la prestation de ressources adéquates pour l'expansion de cyclotrons et d'installations de traitement du cancer
- Continuer d'exécuter le programme exhaustif de relations externes auprès des titulaires de permis de substances nucléaires et d'équipement réglementé dans le secteur médical

Sous-programme 1.3.2 : Secteur industriel

Description

Ce sous-programme réglemente la production, la possession et l'utilisation, dans le secteur industriel, de substances nucléaires, d'appareils à rayonnement et d'autre équipement réglementé au Canada.

Le secteur industriel utilise des substances nucléaires à diverses fins, notamment pour les travaux de génie civil, les activités de mesure et de contrôle, et la prestation de services comme la gammagraphie industrielle et la diagraphie des puits de pétrole. Ces substances nucléaires se trouvent dans des appareils à rayonnement, tels que les jauges nucléaires fixes, qui contrôlent les processus de fabrication dans l'industrie des pâtes et papiers; les jauges nucléaires portatives qui mesurent l'humidité et la densité des sols et le compactage de l'asphalte dans le domaine de la construction routière; et les appareils de gammagraphie industrielle, qui servent à l'analyse des

matériaux. La production de certains appareils à usage quotidien, tels que les détecteurs de fumée, mise aussi sur des substances nucléaires dont l'utilisation est réglementée par la CCSN.

Des permis et certificats sont délivrés afin d'assurer la manutention et l'utilisation sécuritaires des substances nucléaires, des appareils à rayonnement et d'autre équipement réglementé dans ce domaine. Des activités de vérification sont réalisées pour surveiller la sûreté et la conformité aux exigences réglementaires.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
4 971 234	5 026 216	5 035 927

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
30	30	30

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
La réglementation des substances nucléaires et de l'équipement réglementé utilisés dans le secteur industriel préserve la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement	Pourcentage d'installations du secteur industriel ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Exécuter les activités d'homologation et de conformité de base fondées sur le risque pour le secteur industriel
- Continuer d'exécuter le programme exhaustif de relations externes auprès des titulaires de permis de substances nucléaires et d'équipement réglementé dans le secteur industriel

Sous-programme 1.3.3 : Secteur commercial

Description

Ce sous-programme réglemente la production, la possession et l'utilisation, dans le secteur commercial, de substances nucléaires, d'appareils à rayonnement et d'équipement réglementé au Canada.

Le secteur commercial se concentre principalement sur la production et la vente de substances nucléaires et sur l'entretien et la distribution par des tiers d'appareils à rayonnement et d'autre équipement réglementé, comme les accélérateurs de particules. Des substances nucléaires sont présentes dans de nombreux produits utilisés pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens, notamment les détecteurs de fumée, les issues de secours luminescentes et l'équipement utilisé pour les contrôles de sécurité. L'utilisation de ces dispositifs par l'utilisateur final ne requiert pas de permis, cependant la CCSN doit en autoriser la fabrication et la distribution initiale au Canada.

Des permis et certificats sont délivrés afin d'assurer la manutention et l'utilisation sécuritaires des substances nucléaires, des appareils à rayonnement et d'autre équipement réglementé dans ce domaine. Des activités de vérification de la conformité sont réalisées pour surveiller la sûreté et la conformité aux exigences réglementaires.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
1 290 162	1 304 432	1 306 952

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
8	8	8

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
La réglementation des substances nucléaires et de l'équipement réglementé utilisés dans le secteur commercial préserve la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement	Pourcentage d'installations du secteur commercial ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Exécuter les activités d'homologation et de conformité de base fondées sur le risque pour le secteur commercial
- Continuer d'exécuter le programme exhaustif de relations externes auprès des titulaires de permis de substances nucléaires et d'équipement réglementé dans le secteur commercial
- Renouveler le permis de SRB Technologies (Canada) Inc., de Pembroke (Ontario)

Sous-programme 1.3.4 : Secteur universitaire et de la recherche

Description

Ce sous-programme réglemente la production, la possession et l'utilisation, dans le secteur universitaire et de la recherche, de substances nucléaires, d'appareils à rayonnement et d'autre équipement réglementé au Canada.

Le secteur universitaire et de la recherche se concentre principalement sur les recherches biologiques et biomédicales utilisant des radio-isotopes en sources non scellées. Ce secteur emploie aussi des accélérateurs de particules à des fins de recherche et des irradiateurs de recherche. Il a recours, par exemple, aux substances nucléaires dans les irradiateurs utilisés pour irradier des cellules ou des échantillons dans les laboratoires de recherche. Les accélérateurs de particules servent aux travaux de recherche dans les domaines de la physique subatomique, des matériaux et de la biomédecine. Les accélérateurs peuvent aussi générer des substances nucléaires utilisées dans les installations médicales et de recherche. Les substances nucléaires sont utilisées dans l'enseignement et dans les laboratoires de recherche pour mener diverses activités, telles que la chromatographie en phase gazeuse, pour analyser des échantillons environnementaux.

Des permis et des certificats sont délivrés afin d'assurer la manutention et l'utilisation sécuritaires des substances nucléaires, des appareils à rayonnement et d'autre équipement réglementé dans ce domaine. Des activités de vérification de la conformité sont réalisées pour surveiller la sûreté et la conformité aux exigences réglementaires.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
1 486 329	1 502 769	1 505 672

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
9	9	9

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
La réglementation des substances nucléaires et de l'équipement réglementé utilisés par le secteur universitaire et de la recherche préserve la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement	Pourcentage d'installations du secteur universitaire et de la recherche ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Exécuter les activités d'homologation et de conformité de base fondées sur le risque pour le secteur universitaire et de la recherche
- Continuer d'exécuter le programme exhaustif de relations externes auprès des titulaires de permis de substances nucléaires et d'équipement réglementé dans le secteur universitaire et de la recherche

Sous-programme 1.3.5 : Emballage et transport

Description

Ce sous-programme réglemente l'emballage et le transport des substances nucléaires au Canada. Le *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires* de la CCSN se fonde sur le *Règlement de transport des matières radioactives* de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et assure un niveau élevé de sécurité pour les personnes et l'environnement.

La CCSN homologue les conceptions de colis qui nécessitent l'approbation d'une autorité compétente au Canada et dans le monde, et exige l'enregistrement de l'usager de ces colis avant qu'ils ne soient utilisés au Canada, de sorte que l'emballage et le transport des substances nucléaires soient sécuritaires. D'autres exigences réglementaires, concernant notamment l'étiquetage, la documentation, le programme d'assurance de la qualité et le programme de radioprotection des transporteurs, rendent le transport encore plus sécuritaire.

La CCSN délivre des permis de transport dans des circonstances particulières, mais elle n'a généralement pas à autoriser les activités de transport. Des activités de vérification sont réalisées pour surveiller la sûreté et la conformité aux exigences réglementaires.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
1 511 534	1 528 252	1 531 205

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
10	10	10

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
L'emballage et le transport sécuritaires des substances nucléaires préservent la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et protègent l'environnement	Nombre d'incidents de transport ayant provoqué un débit de dose individuel supérieur à 1 mSv/année pour les membres du public	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Exécuter les activités d'accréditation, d'homologation et de conformité de base fondées sur le risque pour le secteur de l'emballage et du transport
- S'assurer que le projet visant à rapatrier l'uranium hautement enrichi aux États-Unis respecte les exigences réglementaires canadiennes et internationales
- Continuer d'exécuter le programme exhaustif de relations externes auprès des titulaires de permis de substances nucléaires et d'équipement réglementé dans le secteur de l'emballage et du transport

Sous-programme 1.3.6 : Services de dosimétrie

Description

Ce sous-programme délivre des permis aux services de dosimétrie, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) et au *Règlement sur la radioprotection* de la CCSN. Chaque service de dosimétrie doit satisfaire aux exigences techniques et d'assurance de la qualité décrites dans les *Exigences techniques et d'assurance de la qualité pour les services de dosimétrie* de la CCSN. Des activités de vérification de la conformité sont réalisées pour surveiller la sûreté et la conformité aux exigences réglementaires.

Les services de dosimétrie sont soit des fournisseurs de services commerciaux auprès de clients externes, soit des fournisseurs de services internes qui sont titulaires de permis du domaine nucléaire en mesure de dispenser des services de dosimétrie à leurs propres employés et aux visiteurs.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
491 015	496 445	497 405

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
3	3	3

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
La réglementation des services de dosimétrie assure la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs du secteur nucléaire	Pourcentage des tests indépendants passés avec succès par les titulaires de permis	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Exécuter les activités continues d'autorisation et de conformité de base fondées sur le risque pour les fournisseurs de services de dosimétrie autorisés

Programme 1.4 : Non-prolifération nucléaire

Description

Ce programme fournit au public canadien et à la communauté internationale l'assurance que le développement, la production et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés sont sécuritaire et conformes aux mesures de contrôle et aux obligations internationales convenues par le Canada, notamment celles du *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*. Dans le cadre de son mandat, la CCSN met en œuvre des mesures de contrôle qui respectent la non-prolifération nucléaire, notamment des accords nationaux et internationaux, les garanties de l'AIEA, et l'importation et l'exportation de substances nucléaires, d'équipement réglementé et de renseignements réglementés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Budget principal des dépenses	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
6 299 582	6 694 722	6 768 768	6 781 845

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
34	34	34

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
Ce programme fournit au public canadien et à la communauté internationale l'assurance que l'énergie et les substances nucléaires, l'équipement réglementé et les renseignements réglementés servent à des fins pacifiques, et ne contribuent pas aux menaces à la non-prolifération nucléaire et à la sûreté ou la sécurité radiologiques	Maintien de la conclusion élargie de l'AIEA (L'AIEA a déterminé qu'il n'y a pas eu de détournement de matières nucléaires déclarées, et aucune indication de matières nucléaires non déclarées ou activité nucléaire)	100 %[6]	Le 30 juin de chaque exercice financier

[6] La valeur de 100 % indique que la conclusion élargie de l'AIEA a été maintenue pour l'année.

Points saillants de la planification

- Appuyer les initiatives et les intérêts du gouvernement du Canada relatifs à la non-prolifération nucléaire, y compris la Conférence d'examen quinquennal du *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*
- Appuyer la tenue d'un examen par les pairs de la mission du Service consultatif international sur la protection physique (SCIPP) aux centrales nucléaires canadiennes
- La CCSN poursuivra son travail et ses activités dans le domaine de l'analyse nucléolégale afin d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada visant à établir une capacité nationale dans ce domaine
- Donner aux laboratoires de la CCSN un rôle opérationnel dans le cadre du réseau national de laboratoires d'analyse nucléolégale

Sous-programme 1.4.1 : Ententes nationales et internationales

Description

Ce sous-programme vise à établir et à tenir à jour des accords nationaux et internationaux de collaboration avec d'autres organismes du Canada et de l'étranger, afin de mettre en œuvre les mesures de contrôle et les obligations internationales que le Canada a convenu de respecter.

La CCSN négocie des ententes administratives avec des organismes nationaux et internationaux, afin d'harmoniser les régimes et les processus de réglementation, de se conformer aux engagements internationaux et de les maintenir, et de mettre en œuvre des mesures découlant de la politique canadienne de non-prolifération nucléaire. Ces mesures incluent des accords de coopération nucléaire (ACN) bilatéraux avec les partenaires commerciaux du Canada dans le domaine nucléaire. De plus, la CCSN est chargée d'administrer et de mettre en œuvre des programmes de sécurité nucléaire et d'autres exigences et orientations relatives à la sécurité nucléaire en ce qui concerne les activités nationales et internationales.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
1 044 973	1 056 531	1 058 572

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
6	6	6

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
Établir, tenir à jour et appliquer des accords nationaux et internationaux portant sur le contrôle de l'énergie nucléaire, notamment ceux sur la non-prolifération des armes nucléaires, le transfert international de marchandises nucléaires et la collaboration en matière de réglementation de la sûreté nucléaire	Pourcentage des rapports annuels d'inventaire de biens et de technologies nucléaires canadiens visés qui sont confirmés répondre aux exigences de la CCSN	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Mettre en œuvre toutes les dispositions des ententes administratives bilatérales en vertu des accords de coopération nucléaire (ACN) du Canada, y compris l'accord de coopération nucléaire Canada-Inde
- Appuyer l'établissement et la mise en œuvre, par le gouvernement du Canada, d'ACN bilatéraux nouveaux ou modifiés
- Mettre l'accent sur les accords bilatéraux avec des homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux clés pour assurer une préparation et une intervention coordonnées en cas d'urgence

Sous-programme 1.4.2 : Garanties

Description

Ce sous-programme vise à maintenir la conclusion élargie de l'AIEA au sujet du Canada, en veillant à ce que le Canada honore les obligations que lui confèrent les accords relatifs aux garanties qu'il a conclus avec l'AIEA. La conclusion élargie est une déclaration de l'AIEA selon laquelle, au cours d'une année donnée, aucune matière nucléaire déclarée n'a été détournée,

et rien n'indique la présence de matières ou d'activités nucléaires non déclarées. L'*Accord relatif aux garanties* (1972) et le *Protocole additionnel* (2000) sont des instruments à valeur de traité convenus entre le gouvernement du Canada et l'AIEA, et ils exigent du Canada qu'il accepte et applique les garanties de l'AIEA à toutes les matières nucléaires et à certaines activités nucléaires. La signature de l'*Accord relatif aux garanties* avec l'AIEA était prescrite par le *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*, tandis que le *Protocole additionnel* constitue un instrument facultatif de renforcement des garanties que presque tous les grands états producteurs d'énergie nucléaire ont signé.

Chaque année, depuis 2005, la CCSN maintient la conclusion élargie de l'AIEA pour le Canada, de façon à fournir aux Canadiens et à la communauté internationale l'assurance qu'il n'existe pas de matières ou d'activités nucléaires non déclarées au Canada. Chaque année, l'atteinte de la conclusion élargie en matière de garanties permet à l'AIEA d'ajuster ses objectifs techniques pour le Canada, et de réduire l'effort global d'inspection au Canada tout en maintenant des garanties efficaces. Cela permet en retour de libérer des ressources de l'AIEA afin de les affecter à des domaines où la prolifération est plus préoccupante.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
2 861 499	2 893 148	2 898 737

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
12	12	12

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
Fournir aux Canadiens et à la communauté internationale l'assurance que les matières nucléaires déclarées ne sont pas détournées et qu'il n'existe pas de matières ni d'activités nucléaires non déclarées au Canada	Pourcentage de rapports sur les matières nucléaires soumis qui sont confirmés répondre aux exigences conformément aux engagements internationaux du Canada	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Faciliter la tenue d'inspections continues de l'AIEA et vérifier la conformité des titulaires de permis aux exigences réglementaires liées aux garanties
- Accroître le nombre d'installations visées par les garanties qui utilisent le Système de comptabilité des matières nucléaires pour soumettre leurs rapports électroniquement
- Continuer, au moyen du Programme canadien à l'appui des garanties, d'évaluer et de gérer les projets qui contribueront à l'évolution et à l'amélioration de l'application de garanties au Canada et ailleurs dans le monde

Sous-programme 1.4.3 : Import-export

Description

Ce sous-programme contrôle l'exportation et l'importation de substances, d'équipement et de renseignements nucléaires au moyen de mesures d'autorisation, de vérification de la conformité et de contre-prolifération. Le sous-programme veille à ce que les marchandises et les technologies nucléaires soient transférées à l'échelle internationale strictement à des fins pacifiques, et ne contribuent pas aux menaces à la non-prolifération ou à la sécurité radiologique. Des contrôles sont établis conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), à d'autres lois nationales pertinentes, à des normes et lignes directrices internationales auxquelles le Canada adhère (p. ex. les *Lignes directrices du Groupe des fournisseurs nucléaires* et le *Code de conduite* de l'AIEA), et à la politique canadienne de non-prolifération nucléaire (p. ex. les dispositions de l'Accord de coopération nucléaire).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
2 788 250	2 819 089	2 824 536

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
16	16	16

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
Les marchandises nucléaires sont strictement exportées à des fins pacifiques	Pourcentage des marchandises exportées à des fins pacifiques seulement	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

- Consultation publique, publication et entrée en vigueur des modifications proposées au *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire*
- Mise en œuvre d'activités d'homologation et de conformité pour l'exportation et l'importation de substances nucléaires, d'équipement réglementé et de renseignements réglementés

Programme 1.5 : Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics

Description

Ce programme vise à informer la population canadienne, notamment les titulaires canadiens de permis nucléaires, les fournisseurs, la communauté universitaire, des groupes d'intérêts particuliers, des groupes autochtones, d'autres ministères, d'autres gouvernements et des organisations internationales, que les installations et activités nucléaires sont utilisées de manière sûre et en conformité avec les exigences réglementaires et les données scientifiques et techniques les plus pertinentes. L'exécution du programme passe par le processus de génération de données scientifiques et techniques, l'institutionnalisation des données contenues dans le cadre de réglementation et la diffusion de l'information au moyen de divers canaux et de diverses pratiques de mobilisation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Budget principal des dépenses	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
26 283 818	27 932 468	28 241 410	28 295 972

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
144	144	143

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
Des renseignements scientifiques, techniques et réglementaires sont diffusés afin d'informer la population de l'efficacité du régime canadien de réglementation de l'énergie nucléaire	Nombre de visites des pages Web de la CCSN reliées à ce programme	Cible de référence en développement	Annuellement
	Nombre de demandes du public pour de l'information ou pour du soutien en matière de sensibilisation	Cible de référence en développement	Annuellement

Points saillants de la planification

- Évaluer l'infrastructure d'expertise et de recherche en place, interne et externe à la CCSN, pour déterminer et évaluer les capacités requises, les lacunes possibles et les mesures d'atténuation
- Établir un mécanisme pour influencer les programmes fédéraux de science et de technologie nucléaires
- Accroître le nombre et maintenir la qualité des articles, des documents et des présentations scientifiques de la CCSN publiés dans des revues à comité de lecture et des conférences
- Augmenter la quantité de renseignements scientifiques fiables et compréhensibles mis à la disposition du public
- Poursuivre l'initiative de modernisation de la réglementation en mettant l'accent sur l'examen des règlements
- Prioriser les travaux sur les modifications au cadre de réglementation de la CCSN pour tenir compte d'un secteur en évolution et des changements dans les attentes sociétales
- Surveiller la conformité des titulaires de permis au document RD/GD-99.3, *Information et divulgation publiques* en ce qui a trait aux activités d'autorisation majeures
- Fournir des conseils et un soutien en matière de communications pour les initiatives pangouvernementales, comme le renouvellement du Web et les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les publications électroniques

Sous-programme 1.5.1 : Cadre de réglementation

Description

Ce sous-programme approfondit et améliore le cadre de réglementation de la CCSN. Le cadre de réglementation englobe la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) et ses règlements, la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, les lois fédérales en matière d'environnement, les documents de réglementation qui exposent les exigences et l'orientation, et les normes pour le secteur nucléaire rédigées par le Groupe CSA (anciennement l'Association canadienne de normalisation). Le cadre tient aussi compte de l'orientation politique du gouvernement du Canada en matière de réglementation et des points de vue des parties intéressées et du grand public.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
17 127 390	17 316 824	17 350 280

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
104	104	103

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
Les exigences réglementaires et l'orientation appuient la sûreté nucléaire	La clarté des mesures du cadre de réglementation selon les titulaires de permis Mesure : Pourcentage des titulaires de permis (ventilés par ligne de services/sous-programme) qui confirment la clarté du cadre de réglementation, selon le sondage de groupes de discussion composés des personnes responsables des demandes de permis	Cible de référence en développement	Trois fois par année

Points saillants de la planification

- Établir un calendrier prospectif sur 10 ans pour le secteur nucléaire canadien qui servira de base pour la planification et l'élaboration de règlements
- Prioriser les travaux de modification du cadre de réglementation de la CCSN en vertu du Plan du cadre de réglementation

Sous-programme 1.5.2 : Données scientifiques et techniques

Description

Ce sous-programme explique la base des connaissances scientifiques qui étaye les positions de la CCSN en matière de réglementation. Ce sous-programme partage un lien avec le sous-programme de la recherche, car des données scientifiques et techniques provenant de sources externes (contrats, accords de contribution et subventions) et internes (travaux de recherche et d'analyse effectués par le personnel de la CCSN) établissent un fondement raisonnable pour l'examen systématique des données scientifiques existantes et nouvelles qui aident la Commission et ses fonctionnaires délégués à rendre des décisions en matière de réglementation. L'évaluation des données scientifiques et l'explication qui en découle sont adaptées, personnalisées et traduites à l'intention des parties intéressées, notamment la communauté spécialisée en matière nucléaire (spécialistes de la sûreté nucléaire et communauté universitaire), les titulaires de permis du domaine nucléaire, les fournisseurs, les groupes d'intérêts particuliers, les groupes autochtones, d'autres ministères, d'autres gouvernements, des organisations internationales (comme l'AIEA et l'Agence pour l'énergie nucléaire) et le grand public.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
5 162 658	5 219 759	5 229 843

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
24	24	24

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
Les données scientifiques et techniques appuient le processus décisionnel en matière de réglementation	Nombre d'articles, de documents et de présentations à des conférences donnés/publiés par le personnel de la CCSN	Cible de référence en développement	Annuellement

Points saillants de la planification

- Identifier de manière proactive les sujets d'intérêt pour le public (p. ex. d'après les demandes de renseignements du public et les enjeux/questions soulevés lors des séances de la Commission et les points à l'ordre du jour des réunions à venir de la Commission) en vue de rédiger de l'information dans un langage simple
- Établir et appliquer des cibles de planification et des processus administratifs pour permettre au personnel d'accroître sa contribution aux documents publiés
- Élaborer et mettre en œuvre un processus pour faire le suivi des documents et des présentations scientifiques produits par la CCSN et veiller à leur affichage sur le site Web de la CCSN
- Faciliter la rédaction de résumés en langage simple, adaptés à un public général, afin d'encourager le lectorat à consulter ce qui est affiché sur le site Web
- Terminer les améliorations aux Services de laboratoire et obtenir l'accréditation finale du laboratoire

Sous-programme 1.5.3 : Recherche

Description

Ce sous-programme porte sur la réalisation de travaux de recherche en vue de générer des données scientifiques et techniques objectives qui comblent les lacunes et éliminent les incertitudes de la base de connaissances de la CCSN, au moyen de l'administration de contrats, d'accords de contribution et de subventions. Le personnel et la direction de la CCSN tirent des avantages directs des travaux de recherche. En bénéficient également la communauté spécialisée dans le domaine nucléaire (spécialistes de la sûreté nucléaire, communauté universitaire et laboratoires de recherche), les titulaires de permis du domaine nucléaire, d'autres ministères, d'autres gouvernements, des organisations internationales (comme l'AIEA et l'Agence pour l'énergie nucléaire) et le grand public.

Ce programme administre les fonds du programme des paiements de transfert suivant : Programme de subventions et de contributions par catégorie.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
3 530 635	3 569 685	3 576 582

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
5	5	5

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
La CCSN améliore sa base de connaissances en matière de réglementation	Pourcentage des projets de recherche complétés qui ont été utilisés dans : - le cadre de réglementation (y compris l'élaboration de normes) - les audiences de la Commission - d'autres évaluations techniques effectuées par le personnel de la CCSN	Cible de référence en développement	Annuellement

Points saillants de la planification

- Faire la promotion de la section sur l'information scientifique et technique remodelée sur le site Web de la CCSN comme source fiable et approfondie d'information sur la sûreté nucléaire
- Appuyer les efforts de RNCan visant à définir la structure de gouvernance du nouveau Programme fédéral en science et technologie nucléaires, y compris la définition des programmes et de l'infrastructure pour les compétences techniques et de laboratoire fédéral

- Réaliser des travaux de recherche en réglementation au moyen de projets approuvés portant principalement sur la sûreté renforcée des réacteurs CANDU et la gestion du vieillissement
- Entreprendre une évaluation des besoins en matière d'expertise interne et externe et d'infrastructure

Sous-programme 1.5.4 : Relations externes et mobilisation du public

Description

Ce sous-programme sert à élaborer et à appliquer des stratégies d'identification des groupes de parties intéressées clés existants et émergents, puis à élaborer des outils et des tactiques pour les joindre, ce qui inclut l'obligation de consulter les groupes autochtones. Les renseignements fournis sont crédibles, faciles à comprendre et adaptés aux besoins des parties intéressées en matière d'information. Parmi les parties intéressées, notons la population canadienne, les titulaires canadiens de permis nucléaires, les fournisseurs, la communauté universitaire, les groupes d'intérêts particuliers, d'autres ministères, d'autres gouvernements, des organisations internationales et les groupes autochtones.

Ce programme administre les fonds du programme des paiements de transfert suivant : Programme de financement des participants.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
2 111 785	2 135 142	2 139 267

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
11	11	11

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
La population canadienne et les parties intéressées ont accès à des renseignements crédibles et compréhensibles grâce à divers médias	Les participants au programme de sensibilisation questionnés (les groupes autochtones, les écoles, etc.) conviennent que les activités de sensibilisation ont favorablement influencé leur compréhension du secteur nucléaire	Cible de référence en développement	Annuellement

Points saillants de la planification

- Entreprendre un examen des processus rattachés aux séances de la Commission
- Élargir les efforts de relations externes pour mieux expliquer le processus rattaché aux séances de la Commission et les possibilités de participer et coordonner les relations externes avec les séances de la Commission
- Améliorer le site Web et poursuivre l'élaboration d'initiatives visant à accroître la diffusion d'information sur la sûreté nucléaire au public et aux parties intéressées
- Mettre au point et mettre en œuvre le document REGDOC 3.2.2, *Mobilisation des peuples autochtones*, et préparer la réponse à l'évaluation du Programme de financement des participants

Services internes

Description

Les Services internes se composent des groupes d'activités et des ressources connexes administrés de façon à répondre aux besoins des programmes et à remplir d'autres obligations générales d'un organisme. Ces groupes sont : Services de gestion et de surveillance, Services de communication, Services juridiques, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion financière, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services des biens immobiliers, Services de gestion du matériel, Services d'acquisition et Autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement

les activités et les ressources destinées à l'ensemble de l'organisation, et n'incluent donc pas celles fournies pour un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2015-2016 Budget principal des dépenses	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues	2017-2018 Dépenses prévues
38 811 449	41 245 893	41 702 085	41 782 652

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
214	214	211

Points saillants de la planification

- Gérer le Plan harmonisé des initiatives d'amélioration
- Favoriser une culture de sûreté interne pour rétablir la sûreté comme une priorité primordiale
- Accroître les capacités, appuyer la souplesse organisationnelle et favoriser la participation des employés par les moyens suivants :
  - améliorer les pratiques de gestion des talents
  - évaluer le cadre de planification des RH et de dotation afin de s'assurer qu'il répond aux besoins opérationnels
  - accroître l'utilisation d'autres méthodes d'apprentissage, comme l'adoption de l'approche pangouvernementale en matière d'apprentissage de l'École de la fonction publique du Canada
  - appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action en réponse au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux
  - solliciter les commentaires des employés au moyen de sondages réguliers Prendre le pouls
  - parrainer la participation active des employés de la CCSN aux initiatives d'Objectif 2020
  - maintenir une relation patronale-syndicale solide grâce à la consultation sur les initiatives organisationnelles clés et à la négociation efficace d'une nouvelle convention collective
- Examiner le profil de sécurité de la CCSN afin de s'assurer que l'organisation est en mesure de faire face à tout événement
- Mettre en œuvre des garanties financières pour les titulaires de permis d'appareils de radiographie, de jauges portatives et de jauges fixes afin d'éliminer la responsabilité de la Couronne
- Élaborer une stratégie pour regrouper tout le personnel de l'administration centrale de la CCSN

dans le centre-ville d'Ottawa

- Présenter des rapports trimestriels sur le rendement, avec une architecture d'alignement des programmes révisée et de nouvelles stratégies de mesure du rendement

Section III. Renseignements supplémentaires

Énoncé prospectif des opérations

L'état condensé prospectif des opérations présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des opérations de la CCSN. Les renseignements financiers prévisionnels concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état prospectif des résultats est établi sur une base de comptabilité d'exercice et que les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établies sur la base des dépenses, les montants diffèreront.

Un énoncé prospectif des opérations plus détaillé et les notes afférentes, y compris un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web de la CCSN[ix].

Énoncé prospectif des opérations condensé –

Pour l'exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

Information financière	2014-2015 Résultats estimés	2015-2016 Résultats prévus	Changement
Total des dépenses	155 097	157 495	2 398
Total des recettes	105 515	106 783	1 268
Coût net des opérations	49 582	50 712	1 130

Le coût net des opérations de la CCSN devrait augmenter de 1,1 million de dollars (ou 2,2 %) en 2015-2016 comparativement aux résultats estimatifs pour 2014-2015. L'augmentation du coût net des opérations est attribuable à une hausse des recettes de 1,3 million de dollars (ou 1,2 %) contrebalancée par une augmentation du total des dépenses de 2,4 millions de dollars (ou 1,5 %).

L'augmentation du total des dépenses pour 2015-2016 est principalement imputable aux ajustements projetés au coût de la vie, y compris les salaires et les traitements, et les locaux à bureaux loués.

L'augmentation du total des recettes découle directement de l'augmentation des dépenses prévues puisque les recettes des droits liés aux activités réglementaires perçus couvrent la majorité des dépenses de la CCSN.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires figurant dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016* sont affichés sur le site Web de la CCSN[x].

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars
- Écologisation des opérations gouvernementales
- Vérifications et évaluations internes à venir au cours des trois prochains exercices

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans sa publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[xi]. Les mesures fiscales présentées dans cette publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV. Coordonnées de l'organisation

Siège social
280, rue Slater
C.P. 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
Canada

Téléphone : 613-995-5894
Sans frais : 1-800-668-5284
Télécopieur : 613-995-5086
Courriel : info@cnsc-ccsn.gc.ca
Site Web : suretenucleaire.gc.ca

Normes de rendement externes

Activité	Norme de rendement	Objectif
Conformité		
Vérification : Lorsqu'elle termine l'activité de vérification, la CCSN :		
Produit un rapport préliminaire d'inspection de type I	Lors de la réunion de bilan de l'inspection de type I	100 %
Produit un rapport d'inspection de type I	Dans les 60 jours ouvrables	80 %
Produit un rapport d'inspection de type II	Dans les 40 jours ouvrables[7]	80 %
Produit un rapport d'examen documentaire	Dans les 60 jours ouvrables	90 %
Application de la loi : Lorsqu'une décision concernant un ordre ou une ordonnance est rendue, la CCSN :		
Remet par écrit la décision de confirmer, modifier, révoquer ou remplacer l'ordre ou l'ordonnance (voir les *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*)	Dans les 10 jours ouvrables	100 %
Autorisation[8] **:** Pour les demandes visant un permis existant, la CCSN :		

[7] Les titulaires de permis de réacteurs nucléaires de puissance disposent de 10 jours ouvrables suivant la réunion de bilan pour fournir le complément de renseignements. Les résultats ci-dessus tiennent compte de ce fait.

Activité	Norme de rendement	Objectif
Rend une décision d'autorisation dans les cas où la tenue d'une audience publique n'est pas nécessaire	Dans les 80 jours ouvrables	80 %
Rend une décision d'autorisation dans les cas où la tenue d'une audience publique est nécessaire[9]	Dans les 160 jours ouvrables	90 %
Accès à l'information		
Répond aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*	Dans les délais prescrits par ces lois	100 %
Communications externes		
Publie des avis annonçant les audiences publiques	Dans les délais réglementaires prescrits	100 %
Applique la norme appropriée pour le délai de réponse aux demandes du public	Accusé de réception la journée même – le délai de traitement varie selon la complexité de la demande :	100 %
	Faible – le jour même	100 %
	Moyenne – dans les 5 jours ouvrables	100 %
	Élevée – dans les 10 jours ouvrables	100 %

[8] Un examen des normes de rendement externes de la CCSN sera entrepris pour vérifier que les indicateurs demeurent une mesure du rendement fiable et optimale.

[9] Le processus d'audience ne s'applique pas aux activités d'autorisation et d'homologation qui touchent les substances nucléaires, les appareils à rayonnement, les installations de catégorie II, l'équipement réglementé, le transport et les emballages.

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements à même le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Incluent les recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui

sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le Rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ce rapport est déposé au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

i. Portefeuille du ministre de Ressources naturelles Canada, http://www.rncan.gc.ca/portefeuille/10865

ii. Gouvernement du Canada, *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-28.3/

iii. Gouvernement du Canada, *Loi sur la gestion des finances publiques*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/

iv. Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-15.2/

v. Gouvernement du Canada, *Loi sur la responsabilité nucléaire*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-28/

vi. Nations Unies, *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*, http://www.un.org/fr/disarmament/instruments/npt.shtml

vii Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental, Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

viii. Budget principal des dépenses 2015-2016, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp

ix Commission canadienne de sûreté nucléaire, États financiers prospectifs, http://nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/publications/reports/future-oriented-financial-statements/index.cfm

x Commission canadienne de sûreté nucléaire, Rapports sur les plans et les priorités, http://nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/publications/reports/rpp/index.cfm

xi. Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp